

Pétition

Les jeunes et la consommation d'alcool



1

Accepté par la Session des jeunes par 92 voix contre 44

Année: 2008
Thème: Achats test
Destinataire:
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Nous demandons à la Confédération que tous les points de vente où l'on peut acheter des boissons alcoolisées doivent demander une autorisation à l'instance compétente et qu'ils soient enregistrés. Des achats test seront effectués pour contrôler si les restrictions en vigueur pour la vente sont respectées. Par ailleurs, la Confédération établira un catalogue de sanctions à appliquer aux points de vente fautifs en cas de violation des lois.

Justification:

Selon le sondage 2007 de l'ESPAD, plus de 46 % des moins de 13 ans avaient consommé de l'alcool dans les 30 jours précédant leur interrogation. Pour les jeunes de 15 ans, ce taux s'élève à 73 %. 93,6 % des jeunes de 15 ans interrogés ont indiqué qu'il était « très facile » ou « assez facile » de se procurer de la bière. 56,9 % des jeunes de 15 ans interrogés ont donné la même réponse pour les spiritueux.

Ces chiffres montrent que les restrictions en vigueur pour la vente ne sont pas respectées dans tous les cas. Pour résoudre ce problème, il faut établir un registre des points de vente de boissons alcoolisées pour pouvoir organiser des contrôles plus réguliers. Par ailleurs, des sanctions seront prises systématiquement, à la fois pour réduire les abus et à des fins préventives.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé